

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le



ID: 093-229300082-20200618-2020_06_18_009-DE

Seine-Saint-Denis LE DÉPARTEMENT

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 18 juin 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS:

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Troussel

ÉTAIENT ABSENTS:

Mme Abomangoli, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde





Délibération n° 05-02 du 18 juin 2020

SAINT-DENIS – AVENANTS AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DU COLLÈGE HENRI BARBUSSE POUR DIVERSES OPÉRATIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil général n°2010-X-42 du 17 octobre 2010 adoptant le plan exceptionnel d'investissement,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 portant sur le dossier de consultation des entreprises – accord-cadre de maîtrise d'œuvre des opérations de réutilisation ou de réhabilitation de bâtiment dans le cadre du plan d'investissement 2015-2020,

Vu l'accord cadre n°20159300001352 avec l'atelier d'architecture Michel Hetier,

Vu le marché subséquent n°20169300001691 avec l'atelier d'architecture Michel Hétier,

Vu le procès verbal de la commission d'appel d'offres du 20 février 2020,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications apportées par l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration des locaux du centre de connaissances et de culture, des espaces sportifs, des blocs sanitaires élèves et la réalisation d'une couverture du plateau sportif au collège Henri Barbusse à Saint-Denis, soit une dépense supplémentaire de 70 562,13 euros HT, soit 84 674, 56 euros TTC;
- APPROUVE les dépenses supplémentaires occasionnées par l'avenant n°2, pour un total de 19 984,11 euros HT, soit 23 980,93 euros TTC, portant le montant définitif du marché à 226 121,24 euros HT, soit 271 345,49 euros TTC;



Envoyé en préfecture le 19/06/2020

Reçu en préfecture le 19/06/2020

Affiché le

ID: 093-229300082-20200618-2020_06_18_009-DE

- APPROUVE les avenants n°1 et 2, dont projets ci-annexés, à conclure avec l'atelier d'architecture Michel Hetier ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de les signer au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental, et par délégation,

Adopté à l'unanimité : 🗸	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.